

PACK ECO-EVENEMENT – MODALITES

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais – Département de l'Isère

Dans le cadre d'un partenariat entre le département de l'Isère et la communauté du Pays Voironnais, les associations et les communes du Pays Voironnais peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables. Ces gobelets sont disponibles :

- ✓ à l'Office de tourisme de Charavines
- ✓ sur le site écologique de La Buisse

LES INTÉRÊTS DU PACK ÉCO-ÉVÈNEMENT :

- ✓ limitation des quantités de déchets produits lors de l'événement,
- ✓ meilleure propreté des espaces en limitant l'abandon des verres en plastique et donc induisant des frais de nettoyage plus limités.



1/ DEMANDE DE RÉSERVATION SUR LE SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT

www.isere.fr/loisirs/organiser-un-evenement/le-pack-eco-evenement

- ➔ Les manifestations supérieures à 1 500 personnes sont livrées en directe par le département de l'Isère.
- ➔ Les manifestations inférieures à 1 500 personnes et situées sur l'une des 34 communes du Pays Voironnais peuvent retirer leurs gobelets réutilisables à l'Office de tourisme de Charavines ou sur le site écologique de La Buisse.

2/ RETRAIT ET RETOUR DES GOBELETS (manifestations < à 1 500 personnes)

Suivant le point de retrait choisi, les gobelets réutilisables sont à récupérer et à rapporter uniquement sur rendez-vous auprès de :

	OFFICE DU TOURISME	SITE ECOLOGIQUE
ADRESSE	230 rue des Bains 38 850 CHARAVINES	RD 1075 38 500 LA BUISSE
CONTACT	Nadine Barde	Damien Vanthournout
MAIL	nadine.barde@paysvoironnais.com	damien.vanthournout@paysvoironnais.com
TELEPHONE	04 76 06 60 31	04 76 55 02 66

- La mise à disposition est limitée à la durée de la manifestation.
- Afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, un chèque de caution non encaissé (à l'ordre du prestataire : ECO CUP) sera demandé (sur la base de 90 cts par gobelet).
- Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses...) devra impérativement être effectué dans la semaine qui suit l'événement, pour être envoyés à la société de nettoyage.
- Pour limiter les pertes de gobelets, les organisateurs sont encouragés à mettre en place un système de consigne lors de leur manifestation.
- Un comptage est effectué au retour des gobelets. Une facturation est établie en cas de gobelets manquants (0.90 cts par gobelet manquant).

Plus d'informations : www.paysvoironnais.com